

29 mai 2019 -17:14

Appartient à Conseil des ministres du 29 mai 2019

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de :

- Lutte contre la pauvreté :
 - accueil hivernal pour personnes sans-abri
 - octroi d'une subvention au Service de Lutte contre la pauvreté du Centre fédéral migration (Myria)
- Fonction publique :
 - état estimatif de la direction générale Recrutement et Développement du SPF Stratégie et Appui
 - mission de consultance pour le projet Business Intelligence Competence Center (BICC) de la direction générale Budget et Evaluation de la politique du SPF Stratégie et Appui
- Politique scientifique : contribution de la Belgique aux budgets 2019 du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMET)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>